

Section jurassienne de la commission bernoise pour la protection de la nature

Autor(en): **Thiébaud, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft Bern**

Band (Jahr): - **(1924)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-319313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

auch andern Strömungen gegenüber Nachdruck zu verleihen vermag. Mit einem herzlichen Glückwunsch zum Gedeihen der bernischen Naturschutzbestrebungen schliesse ich meine Ausführungen.

Thun, den 30. November 1923.

Der Präsident

der Naturwissenschaftlichen Gesellschaft Thun:

Dr. Paul Beck.

Section jurassienne de la commission bernoise pour la protection de la nature.

La commission jurassienne n'a pas subi de changement dans sa composition et n'a pas eu à intervenir auprès des autorités en 1923.

Réserves: Le public, grâce aux efforts faits ces dernières années semble accorder plus d'intérêt à la question de la protection de la nature et la réserve du Pavillon a été suffisamment respectée. La floraison du printemps et d'arrière-automne a été superbe et jamais par exemple le *lys des rochers* et *l'euphrase jaune* n'ont été aussi abondants.

Nous avons eu l'occasion de visiter à plusieurs reprises la réserve botanique du stand de Douanne à l'entrée des gorges de la Douanne. Moins menacée que celle du Pavillon Felseck, puisque plus éloignée d'une grande ville, elle conserve son caractère de flore de garide. Dans un travail très intéressant du Dr E. Baumberger, actuellement à Bâle, intitulé « Die Felsenheide am Bielersee » cette réserve est très bien étudiée. Comme ces observations ont été faites de 1891 à 1903 nous avons pu constater que les plantes intéressantes citées par l'auteur existent encore actuellement dans cette station comme par exemple:

Globularia vulgaris auct.	Lactuca perennis L.
Cichorium Intybus L.	Sedum purpurascens L.
Erigeron acris L.	Sempervivum tectorum L.
Achillea nobilis L.	Sesleria cœrulea Ard.
Aster Amellus L.	Carex gynobasis Vill.
Linosyris vulgaris Cass.	Veronica spicata L.
Himantoglossum hircinum	Helianthemum Fumana Midd.
Spreng.	Euphrasca lutea L.
Melampyrum arveuse L.	Linum tenuifolium L.

Ce sont des plantes caractéristiques pour ces stations sèches et chaudes du pied du Jura et cette réserve a donc été judicieusement choisie; il est heureux qu'une liste complète des plantes qui s'y trouvent ait été établie de manière à permettre à l'avenir d'intéressantes comparaisons.

Une plante digne de mention qui se rencontre aussi dans la contrée c'est la fougère méridionale *Ceterach officinarum* Willd. dont les rares stations, de Neuchâtel à Bienne se constatent sur les vieux murs de soutènement des vignes. Près de Bienne, malheureusement, deux de ces stations viennent de disparaître par suite de l'extension de la ville sur les hauteurs autrefois occupées par le vignoble. Souhaitons que les quelques stations qui restent encore soient respectées des rares personnes qui les connaissent.

Une autre région du Jura bernois qui s'est révélée particulièrement intéressante c'est celle des Côtes du Doubs. M^r le D^r Jules Favre de Genève qui, à l'occasion d'une magistrale étude de la flore du cirque de Moron dans le Jura neuchâtelois, s'est aussi occupé des régions bernoises limitrophes, a trouvé du côté de Biaufond bon nombre de stations nouvelles. Le Crêt des Somètres au-dessus du Noirmont possède entre autres la rare *Arabis nova* Vill. (*Arabis saxatilis* All.) nouvelle pour le Jura bernois. Heureusement qu'il s'agit d'humbles plantes et que cette station est d'un accès très difficile, conditions qui permettront la conservation de ces espèces.

Au point de vue zoologique il faut signaler dans les eaux de l'Allaine la présence de l'*Epinoche* (*Gasterosteus aculeatus* L. var. *gymnurus* (Cuv.)). Monsieur le professeur Bourquin, notre dévoué correspondant de l'Ajoie, qui en a fait l'objet d'une communication à la Soc. hel. des Sc. nat. à Zermatt m'écrit à son sujet: « Je suis tout à fait tranquille au sujet de la conservation de ce petit poisson qui est une véritable curiosité scientifique de l'Ajoie, non pas seulement à cause de sa conformation et de ses mœurs singulières, mais aussi par le fait qu'il est indigène ».

M^r le D^r Waldvogel directeur de l'Ecole de commerce à Neuchâtel nous a fait parvenir les indications suivantes sur la réserve ornithologique de l'île de St-Pierre:

« La faune ornithologique de la réserve paraît être très riche et variée, surtout dans les environs de l'île des Lapins et sur l'espace compris entre celle-ci et l'île de St-Pierre. De nombreuses espèces nichent régulièrement dans ces parages, entre autres des

échassiers. Toute cette région présente une vie animale très active dans les mois d'avril, mai, juin surtout. Malheureusement, toute une série d'inconvénients et d'abus doivent être signalés comme ayant une influence très défavorable sur le développement et la sécurité de cette réserve.

a) Il y a lieu de renouveler les plaintes concernant les espaces couverts de roseaux qui sont régulièrement coupés ou brûlés en hiver, ce qui enlève aux oiseaux de nombreuses occasions de nicher.

b) Le niveau exceptionnellement élevé du lac au printemps 1922 a causé la perte d'un grand nombre de nichées précoces.

c) On a signalé la présence probable de collectionneurs d'œufs, qui font des razzias regrettables parmi les nichées de la réserve.

d) Les amis de la protection de la nature aimeraient voir limitées les compétences du garde-pêche qui fait la chasse aux grèbes en pleine époque de nidification.

En conclusion, une surveillance plus active de la réserve par des amis de la nature pourrait porter de bons fruits. »

Nous ne pouvons qu'approuver ces conclusions et espérer que nous saurons rencontrer parmi nos autorités et malgré les intérêts opposés en jeu l'appui éclairé que la belle cause que nous défendons mérite.

Bienne, le 3 décembre 1923.

Dr M. Thiébaud,

Président de la commission jurassienne.

